

# **RECUEIL**

# **DES**

# **ACTES ADMINISTRATIFS**

# DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES

# PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

# $N^{\circ}$ Spécial DDFIP du 09 septembre 2022

# **SOMMAIRE**

Arrêtés	Date	DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES	Page
DDFIP N°2022-089	05.09.2022	Arrêté relatif au régime d'ouverture au public des services de la direction départementale des finances publiques des Hauts-de-Seine.	3
DDFIP N° 2022-081	06.09.2022	Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal.	5

#### DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES

Abroge l'arrêté DDFIP n°2022-009 du 08 février 2022

Arrêté DDFIP n°2022-089 du 5 septembre 2022 relatif au régime d'ouverture au public des services de la direction départementale des finances publiques des Hauts-de-Seine

#### La Directrice départementale des finances publiques des Hauts-de-Seine

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'Etat;

Vu les articles 26 et 43 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral PCI 2020-84 du 24 août 2020 portant délégation de signature à Madame Maïté GABET, Directrice départementale des finances publiques des Hauts-de-Seine, en matière de régime d'ouverture au public et de fermeture exceptionnelle des services déconcentrés de la direction départementale des finances publiques des Hauts-de-Seine;

#### **ARRÊTE:**

#### Article 1er:

Les services de la direction départementale des finances publiques du département des Hauts-de-Seine sont ouverts au public selon les modalités détaillées en annexe.

## Article 2:

Le présent arrêté abroge l'arrêté 2022-009 du 08 février 2022 et entre en vigueur immédiatement. Il sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et affiché dans les locaux des services visés à l'article 1er et mentionnés en annexe.

Fait à Nanterre, le 5 septembre 2022

L'Administratrice générale des Finances publiques, Signé

Maïté GABET

# Annexe à l'arrêté DDFIP n°2022-089

Horaires d'ouverture au public des Centres des Finances publiques des Hauts-de-Seine			
Adresses	Adresses Services Horaires d'ouvertu		
<b>Asnières</b> - 51 Avenue Flachat	Service des Impôts des Particuliers (SIP)	Lundi mercredi vendredi 8h30 - 12h30 Réception avec ou sans RDV Mardi et jeudi 8h30 -12h30 Réception uniquement sur RDV	
Boulogne - 115 boulevard	Service des Impôts des Particuliers (SIP)	Lundi mercredi vendredi 8h30 - 12h30 Réception avec ou sans RDV Mardi et jeudi 8h30 -12h30 Réception uniquement sur RDV	
Jean Jaurès	Service des Impôts des Entreprises (SIE)	Lundi au vendredi 8h30 - 12h30 Réception uniquement sur RDV	
Boulogne - 32 rue Fessart	Service de gestion comptable (SGC)	Lundi au vendredi 8h30 - 12h30 Réception avec ou sans RDV	
Clichy - 17 rue Villeneuve	Service des Impôts des Entreprises (SIE)	Lundi au vendredi 8h30 - 12h30 Réception uniquement sur RDV	
Colombes - 5 rue Bournard	Service des Impôts des Particuliers (SIP)	Lundi mercredi vendredi 8h30 - 12h30 Réception avec ou sans RDV Mardi et jeudi 8h30 -12h30 Réception uniquement sur RDV	
	Service de Gestion Comptable (SGC)	Lundi au vendredi 8h30- 12h30 Réception avec ou sans RDV	
	Service des Impôts des Particuliers (SIP)	Lundi mercredi vendredi 8h30 - 12h30 Réception avec ou sans RDV Mardi et jeudi 8h30 -12h30 Réception uniquement sur RDV	
Courbevoie - 7 rue Auguste Beau	Service des Impôts des Entreprises (SIE)	Lundi au vendredi 8h30 - 12h30 Réception uniquement sur RDV	
	Trésorerie municipale	Lundi au vendredi 8h30 - 12h30 Réception avec ou sans RDV	
Fontenay-aux-Roses – 28 rue de la redoute	Service de Gestion Comptable (SGC)	Lundi au vendredi 8h30 - 12h30 Réception avec ou sans RDV	
<b>Gennevilliers</b> - 177 av Gabriel Péri	Service des Impôts des Particuliers (SIP)	Lundi mercredi vendredi 8h30 - 12h30	

		Réception avec ou sans RDV Mardi et jeudi 8h30 -12h30 Réception uniquement sur RDV	
Issy-les-Moulineaux	Service des Impôts des Particuliers (SIP)	Lundi mercredi vendredi 8h30 - 12h30 Réception avec ou sans RDV Mardi et jeudi 8h30 -12h30 Réception uniquement sur RDV	
1 place d'Alembert	Service des Impôts des Entreprises (SIE)	Lundi au vendredi 8h30 - 12h30 Réception uniquement sur RDV	
	Cellule Foncière Départementale (CFD)	Lundi au vendredi 8h30 - 12h30 Réception avec ou sans RDV	
<b>Levallois-Perret</b> - 40 rue d'Alsace	Service des Impôts des Particuliers (SIP)	Lundi mercredi vendredi 8h30 - 12h30 Réception avec ou sans RDV Mardi et jeudi 8h30 -12h30 Réception uniquement sur RDV	
	Service des Impôts des Entreprises (SIE)	Lundi au vendredi 8h30 - 12h30 Réception uniquement sur RDV	
<b>Montrouge</b> - 18 rue Victor Hugo	Service des Impôts des Particuliers (SIP)	Lundi mercredi vendredi 8h30 - 12h30 Réception avec ou sans RDV Mardi et jeudi 8h30 -12h30 Réception uniquement sur RDV	
	Service de Gestion Comptable (SGC)	Lundi au vendredi 8h30 - 12h30 Réception avec ou sans RDV	
	Service des Impôts des Particuliers (SIP)	Lundi mercredi vendredi 8h30 - 12h30 Réception avec ou sans RDV Mardi et jeudi 8h30 -12h30 Réception uniquement sur RDV	
	Service des Impôts des Entreprises (SIE)	Lundi au vendredi 8h30 - 12h30 Réception uniquement sur RDV	
Nanterre Tivoli - 235 avenue Georges	Service Départemental des Impôts Fonciers (PELP - PTGC - CFD)	Lundi au vendredi 8h30 - 12h30 Réception avec ou sans RDV	
Clémenceau	Service de publicité foncière et de l'enregistrement (SPF-E) Nanterre 3	Lundi au vendredi 8h30 - 12h30 Dernier jour ouvré du mois 8h30 - 12h (opérations de clôture comptable mensuelles) Dernier jour ouvré de l'année 8h30-16h (opérations de clôture comptable annuelles) Réception uniquement sur RDV	
Nanterre CAD – 167-177	Trésorerie amendes	Lundi au vendredi 8h30 - 12h30	
avenue Joliot Curie	Division des Opérations de l'Etat	Réception uniquement sur RD	

<b>Nanterre</b> - Paris la défense ARENA – 57 rue des Longues Raies	Paierie départementale	Lundi au vendredi 8h30 - 12h30 Réception avec ou sans RDV	
<b>Nanterre -</b> 73 rue Henri Barbusse	Service de Gestion Comptable (SGC)	Lundi au vendredi 8h30 - 12h30 Réception avec ou sans RDV	
<b>Neuilly-sur-Seine</b> - 74 rue Chauveau	Service des Impôts des Particuliers (SIP)	Lundi mercredi vendredi 8h30 - 12h30 Réception avec ou sans RDV Mardi et jeudi 8h30 -12h30 Réception uniquement sur RDV	
	Service des Impôts des Entreprises (SIE)	Lundi au vendredi 8h30 - 12h30 Réception uniquement sur RDV	
Puteaux - 60 rue Charles Lorilleux	Trésorerie municipale	Lundi au vendredi 8h30- 12h30 Réception avec ou sans RDV	
Saint-Cloud – 4-6 rue d'Orléans	Trésorerie hospitalière des Hauts-de-Seine	Lundi au vendredi 8h30-12h30 Réception avec ou sans RDV	
Sceaux - 130 rue Houdan	Service des Impôts des Particuliers (SIP)	Lundi mercredi vendredi 8h30 - 12h30 Réception avec ou sans RDV Mardi et jeudi 8h30 -12h30 Réception uniquement sur RDV	
	Service des Impôts des Entreprises (SIE)	Lundi au vendredi 8h30-12h30 Réception uniquement sur RDV	
<b>Sèvres</b> - 8 avenue de l'Europe	Service des Impôts des Particuliers (SIP)	Lundi mercredi vendredi 8h30 - 12h30 Réception avec ou sans RDV Mardi et jeudi 8h30 -12h30 Réception uniquement sur RDV	
	Service des Impôts des Entreprises (SIE)	Lundi au vendredi 8h30 - 12h30 Réception uniquement sur RDV	
Suresnes - 12 rue Merlin de Thionville	Service des Impôts des Particuliers (SIP)	Lundi mercredi vendredi 8h30 - 12h30 Réception avec ou sans RDV Mardi et jeudi 8h30 -12h30 Réception uniquement sur RDV	
	Service des Impôts des Entreprises (SIE)	Lundi au vendredi 8h30 - 12h30 Réception uniquement sur RDV	
Vanves - 48 rue Raymond Marcheron	Service des Impôts des Particuliers (SIP)	Lundi mercredi vendredi 8h30 - 12h30 Réception avec ou sans RDV Mardi et jeudi 8h30 -12h30 Réception uniquement sur RDV	
	Service des Impôts des Entreprises (SIE)	Lundi au vendredi 8h30 - 12h30 Réception uniquement sur RDV	
<b>Vanves –</b> 58 boulevard du Lycée	Service de publicité foncière et de l'enregistrement (SPF-E) Vanves 2	Lundi au vendredi 8h30 - 12h30 Dernier jour ouvré du mois 8h30-12h (opérations de clôture comptable mensuelles)	

Dernier jour ouvré de l'année 8h30-16h (opérations de clôture comptable annuelles) Réception uniquement sur RDV
Reception only dement sor RDV

Bagneux	Accueil de proximité Mairie de Bagneux 57 avenue Henri Ravera	Lundi 9h – 12h (SGC) Mercredi et jeudi après-midi (SIP) Vendredi 13h30 – 16h30 (SGC) Réception uniquement sur RDV
Châtillon	Accueil de proximité Mairie de Châtillon 1 place de la Libération	Lundi 13h30 – 16h30 Réception uniquement sur RDV
Clamart	Accueil de proximité Mairie de Clamart Place Maurice Gunsbourg	Jeudi 13h30 – 16h30 Réception uniquement sur RDV
Clichy	Accueil de proximité Mairie de Clichy-la-Garenne 80 boulevard Jean Jaurès	Jeudi matin (SGC) Réception uniquement sur RDV
Villeneuve-la-Garenne	France Services – Villeneuve-la-Garenne 6 allée Hector Berlioz	Les mercredis 13h30 – 16h15 Réception avec ou sans RDV

# Arrêté DDFIP N° 2022-081 du 6 septembre 2022 portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal

#### Service de Direction

L'administratrice générale des Finances publiques, Directrice départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine ;

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques  $\,$ 

#### Arrête:

#### Article 1er

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

- 1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous,
- 2° les décisions prises sur les demandes de dégrèvement de taxe foncière pour pertes de récoltes, les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée des cotisations de taxe professionnelle et de contribution économique territoriale et de remboursement de crédit de taxe sur la valeur ajoutée, sans limitation de montant,
- 3° les décisions prises sur les demandes contentieuses de décharge de responsabilité solidaire fondées sur les dispositions du II de l'article 1691 bis du code général des impôts, sans limitation de montant,
- 4° en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous,
- 5° les décisions prises sur les demandes gracieuses de décharge de l'obligation de paiement solidaire fondées sur les dispositions de l'article L. 247 du livre des procédures fiscales, dans la limite de 305 000 €,
- 6° les décisions prises sur les contestations relatives au recouvrement prévues aux articles L. 281 et L. 283 du livre des procédures fiscales,
- 7° les décisions prises sur les demandes de prorogation de délai prévues à l'article 1594-0G du code général des impôts,
- 8° les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant,
- 9° les requêtes, mémoires, conclusions ou observations adressés aux juridictions administratives ou judiciaires, aux agents désignés ci-après :

Civilité	Nom et prénom des agents		décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
M.	MARTIN François	Administrateur général des Finances publiques	Sans limitation	200 000 €
Mme	MENGAUD Séverine	i mances pobliques		200 000 €
M.	DUVAL Franck	Administrateur des Finances publiques		200 000 €
M.	OUSSET Patrick	Administrateur des Finances publiques adjoint	Sans limitation	200 000 €
Mme	MAYER LEMAITRE Nathalie	Administratrice des Finances publiques adjointe	Sans limitation	200 000 €
Mme	DUTRUC-ROSSET Laure	Administratrice des Finances publiques adjointe	Sans limitation	200 000 €
Mme	BRUGNONE Sandrine	Administratrice des Finances publiques adjointe	Sans limitation	200 000 €

Civilité	Nom et prénom des agents		décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
M.	HENNEQUIN Laurent	Administrateur des Finances publiques adjoint	Sans limitation	200 000 €
Mme	GENTY Sylvaine		Sans limitation	200 000 €
M.	RABOUTOT Olivier	Administrateur des Finances publiques adjoint		200 000 €
M.	CHERTIER François	Administrateur des Finances publiques adjoint	250 000 €	200 000 €
Mme	PELTIER Sandrine	Inspectrice principale des Finances publiques	250 000 €	200 000 €
Mme	BECAM Gwendoline	Inspectrice principale des Finances publiques	250 000 €	200 000 €
Mme	LEYRAT-MIGNARD Isabelle	Inspectrice principale des Finances publiques	250 000 €	200 000 €
M.	BERNARD Josselyn	Inspecteur principale des Finances publiques	250 000 €	200 000 €
Mme	GRANDFILS Andrée	i illalices publiques	250 000 €	200 000 €
Mme	BOUTBIEN Françoise	Inspectrice divisionnaire des Finances publiques		200 000 €
Mme	LEBAYLE Nathalie	Inspectrice divisionnaire des Finances publiques		200 000 €
Mme	TAUZIN Sonia	Inspectrice divisionnaire des Finances publiques		200 000 €
M.	YOUHANNA Jean-Luc	Inspecteur divisionnaire des Finances publiques		200 000 €
M.	BOSSARON Frédéric	Inspecteur divisionnaire des Finances publiques	250 000 €	200 000 €

## Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département des Hautsde-Seine et prendra effet à la date de publication.

Fait le 6 septembre 2022

La Directrice départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine

Signé

Maïté GABET Administratrice générale des Finances publiques

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

## $\mathbf{DU}$

# PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

## PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial Pôle de Coordination Interministérielle

> 167/177, Avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture adresse Internet :

http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/

Directeur de la publication :

Laurent HOTTIAUX

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

# PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex Courriel: courrier@hauts-de-seine.gouv.fr Standard: 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet: http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/